

LUNDI 26 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 26^e jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit à 16h15, à la salle du conseil située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5

Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4
Barbara Mapp, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 OUVERTURE

Monsieur Robert Meyer annonce l'ouverture de la séance à 16:17

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

181126-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Addenda à l'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau
 - 3.2 Programmation révisée des travaux TECQ 2014 – 2018
 - 3.3 Entériner l'acquittement d'une compensation financière – MDDELCC
 - 3.4 Abat-poussière – entente 2017
 - 3.5 Fermeture du coffret de sureté à la Caisse Desjardins
 - 3.6 Acquittement partiel de la facture d'Excapro
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 RÉSOLUTIONS

3.1 Addenda à l'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau

ATTENDU que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, relative à l'adoption de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC 2016-2018 tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-10-328, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif de la MRC de Papineau tenue le 30 octobre 2018, laquelle adopte le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents en vue d'une délégation de compétence en cette matière ;

181126-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Boileau adoptent le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

QUE le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière soient et sont mandatés à signer ledit addenda à l'entente intermunicipale suite à son adoption par la MRC ;

QUE la présente résolution abroge la résolution 181010-13, datée du 10 octobre;

ET QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité

3.2 Programmation révisée des travaux TECQ 2014 - 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite déposer une programmation de travaux révisée consistant à abandonner le projet de patinoire extérieure et de mettre la totalité de du reste de la programmation sur la rénovation de l'hôtel de ville

181126-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

QUE le conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Boileau, tout document requis aux fins de la présente résolution

Adopté à l'unanimité

3.3 Entériner l'acquittement d'une compensation financière - MDDELCC

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à des demandes de certificat d'autorisation auprès de différents ministères;

CONSIDÉRANT qu'une compensation financière doit être remise au ministre des Finances et de l'Économie du Québec;

181126-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la directrice générale, Mme Cathy Viens soit autorisée à acquitter les frais au montant de 664.00\$ au ministre des Finances et de l'Économie du Québec en vue d'une compensation financière pour la descente du Lac au Loup en vertu de l'article 22 de la LQE;

Adopté à l'unanimité

3.4 Soumission abat-poussière 2019

ATTENDU que Multi-Routes inc. offre la possibilité de renouveler l'entente 2019 avant le 31 janvier 2019 en bénéficiant d'un prix garanti sur l'achat et l'épandage d'abat poussière;

ATTENDU que l'offre est pour une quantité approximative de 78 000 litres au montant de 0.299\$/L;

ATTENDU que cette estimation ne tient pas compte de toute quantité additionnelle;

181126-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE l'offre de Multi-Routes inc. soit acceptée aux prix et quantité précités;

QUE madame la directrice générale, Cathy Viens soit autorisée à signer l'offre ainsi que tous documents requis à cette entente.

Adopté à l'unanimité

3.5 Fermeture du coffret de sureté à la Caisse Desjardins

ATTENDU que la municipalité de Boileau possède un coffret de sureté à la Caisse Desjardins;

ATTENDU que la municipalité de Boileau paie des frais annuels de 45.99\$ et qu'elle n'utilise pas ce coffret;

181126-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la directrice générale, Mme Cathy Viens soit autorisée à faire la demande de fermeture du coffret de Sureté auprès de la Caisse Desjardins de la Petite Nation;

Adopté à l'unanimité

3.6 Acquittement partiel de la facture d'Excapro

ATTENDU que la compagnie Excapro a soumis un décompte provisoire pour les travaux effectués sur le chemin des Hirondelles et la modification de la pente de la sablière;

ATTENDU que suite à la vérification du décompte provisoire de l'ingénieure de la MRC de Papineau, embauchée par la municipalité pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance, cette dernière a soumis sa recommandation;

181126-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le conseil acquitte les montants des articles suivants tels que déposés par l'ingénieure de la MRC de Papineau :

➤ 5.11.1	35 749.10\$ (taxes en sus)
➤ 5.11.2	5 341.14\$ (taxes en sus)
➤ 5.11.3	14 710.97\$ (taxes en sus)
➤ 5.11.4	26 220.08\$ (taxes en sus)
➤ 5.11.6	14 567.91\$ (taxes en sus)
➤ 5.11.7	2 548.06\$ (taxes en sus)
➤ 5.11.8	738.60\$ (taxes en sus)
➤ 5.11.9	5 870.56\$ (taxes en sus)

QUE le montant de 6 842.50\$ (taxes en sus) pour les travaux supplémentaires (asphaltage) soit inclus dans le paiement partiel;

QUE les montants aux articles 5.11.5, 5.11.10 et 5.11.11 soient retenus afin de s'entendre avec Excapro sur les variations au contrat adopté le 8 aout 2018, résolution 180808-06;

QUE la directrice générale émette un chèque au montant de 116 504.18\$ pour payer les articles ci-haut énumérés moins la retenue de garantie de 10%.

Adopté à l'unanimité

4.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucun citoyen présent.

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

181126-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la séance soit et est levée à 16h42

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale, secrétaire-trésorière